

les amendes ont été relevées, afin qu'elles correspondent au niveau des prix actuels.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question de l'honorable sénateur, je suis sûr que les représentants qui comparaitront lors de l'étude du bill au comité pour-

ront élucider l'interprétation juridique s'appliquant à cet article.

(Sur la proposition de l'honorable M. Choquette, le débat est ajourné.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures.

---